

Indemnités payées aux membres du personnel enseignant des écoles primaires préposés à des cours post-scolaires:

87 instituteurs ont touché 13905 fr., en moyenne 159 fr.
 21 institutrices laïques .. 3205 fr., en moyenne 152 fr.
 26 institutrices religieuses 2995 fr., en moyenne 114 fr.

Logements.

14 instituteurs, 15 institutrices laïques et 47 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 47 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'institu- teurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	—	5	—	5
4	2	7	—	9
5	7	3	2	12
6 et plus	5	—	8	13
Total ...	14	15	10	39

Le logement des institutrices religieuses de Kayl est humide et ne répond à aucun point de vue aux conditions requises.

Des distributions de prix ont été faites aux écoles d'Aspelt, Frisange, Hellange, Bergem, Mondercange, Pontpierre, Lamedaieine, Pétange, Rodange, Bivange, Livange, Peppange, Roeser, Belvaux, Ehlerange, Soleuvre, Schiffflange.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles d'une localité, où 16 élèves ont versé 127,25 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 4 garçons et à 4 filles appartenant à 6 familles qui résidaient en 3 localités différentes.